HAL
open science

Des pratiques agricoles qui résistent à la normalisation environnementale : le cas de la gestion des effluents d'élevage

Marie-Christine Zélem

To cite this version:

Marie-Christine Zélem. Des pratiques agricoles qui résistent à la normalisation environnementale : le cas de la gestion des effluents d'élevage. C. Gendron, J-G. Vaillancourt. Mouvements sociaux, démocratie et environnement, FIDES-PUM, 2004. hal-01763248

HAL Id: hal-01763248

https://hal.science/hal-01763248v1

Submitted on 10 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

M.-C, Zélem, 2004, "Des pratiques agricoles qui résistent à la normalisation environnementale : le cas de la gestion des effluents d'élevage" in : Gendron, C, Vaillancourt, J-G., (eds) *Mouvements sociaux, démocratie et environnement*, Québec, FIDES-PUM.

Les rejets liquides issus des salles de traite (les eaux blanches et vertes) causent des dommages importants à l'environnement. Il s'agit en effet d'une source de pollutions ponctuelles dispersées sur le territoire, à la fois organiques (déjections animales ou lactosérum de fromageries), chimiques (détergents et désinfectants des eaux de lavage) et sanitaires (micro-organismes pathogènes présents dans les déjections animales). Les effets de ces pollutions cumulées sur l'environnement sont suffisamment importants pour que les ingénieurs agronomes de l'INRA conçoivent des systèmes de traitement spécifiques. Compte tenu des difficultés économiques rencontrées par les agriculteurs, ces systèmes de traitement doivent être pensés pour répondre à trois critères principaux : présenter des performances adaptées au milieu récepteur local, relever d'une technologie rustique, et nécessiter des coûts d'investissement et de maintenance réduits. En situation expérimentale, les technologies préconisées (filtres à sable plantés de roseaux, lagunages, lits bactériens et boues activées) ont fait la preuve de leur efficacité, mais les agriculteurs ne semblent pas prêts à les adopter. Sociologiquement parlant, ils résistent à une nouvelle « normalisation » environnementale.

A la date de la recherche, en 2003, les petits éleveurs étaient exclus des dispositifs publics qui visent à réduire les pollutions agricoles (tels le PMPOA[1] réservé aux exploitations qui dépassent le seuil de 40 UGB[2]). A terme ils allaient pourtant être soumis au respect de normes de rejet de plus en plus strictes. L'étude visait donc à caractériser les conditions de changement des pratiques agricoles qui pourraient intégrer les divers procédés de traitement préconisés. Il s'agissait d'analyser les modalités d'acceptation sociale de ces solutions techniques et d'observer les processus de construction des décisions (N. Dodier, 1995) chez une catégorie professionnelle particulière, les éleveurs laitiers du Tarn, dans un contexte de changement technique et social.

Pour résoudre les problèmes de déjections animales, les agriculteurs et les fournisseurs d'équipements agricoles utilisent et combinent trois méthodes principales : la mise en œuvre d'unités de stockage d'effluents et de déjection de taille suffisante, la mise en place d'un traitement avant ou hors épandage et l'amélioration du matériel d'épandage. Comment, de leur côté, les petits éleveurs gèrent-ils au juste leurs eaux blanches et leurs eaux vertes ? Quelle perception en ont-ils ? Sous quelles contraintes le traitement de ces eaux leur paraît-il envisageable ? Telles sont les questions qui ont guidé mon approche de terrain, avant même de questionner la pertinence du projet technique.

En combinant une approche ethnographique des pratiques de « gestion » des effluents d'élevage à des entretiens semi-directifs, l'étude visait à caractériser les univers cognitifs en présence. Elle a porté sur une quarantaine d'éleveurs du département du Tarn et une dizaine de prescripteurs en amont.

3.1. UNE PRATIQUE TRADITIONNELLE : SE DÉBARRASSER DES EAUX VERTES ET BLANCHES, PLUTÔT QUE DE LES TRAITER

Les eaux blanches représentent les eaux de lavage des machines à traire et des tanks à lait. Les eaux vertes caractérisent les eaux de lavage des quais, des fosses de la salle de traite et de l'aire d'attente, après raclage des bouses. Leur particularité est de présenter des concentrations faibles en éléments minéraux, ce qui n'autorise pas de valorisation agronomique capable de compenser les coûts de stockage et d'épandage. Stockées avec les autres effluents, elles augmentent la quantité globale à gérer, créent une dilution qui diminue la qualité du stock et engendrent une surcharge de travail lors de la vidange des fosses à des fins d'épandage. Les volumes d'eaux blanches et vertes varient fortement d'un élevage à l'autre, notamment en fonction de l'installation de la traite, de la taille du troupeau et des pratiques de nettoyage des quais et de l'aire d'attente.

---

[1] Le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole a été lancé en 1994. Son l'objectif est d'aider, sur un plan financier et technique, les éleveurs à *« apporter à leurs installations les améliorations nécessaires pour limiter les pollutions des ressources en eau »*

[2] Unité Gros Bétail.

En 2003, les pratiques constatées chez les éleveurs du Tarn sont de natures diverses. Un certain nombre d'entre eux ne traitent pas ce type d'effluents : ils les déversent directement dans le milieu naturel. La majorité les stockent de façon isolée ou les mélangent aux autres effluents dans des fosses aux capacités de stockage très inégales qui, pour la plupart, nécessitent des épandages fréquents obligeant à ne pas respecter les calendriers réglementaires. Dans des cas assez nombreux, se sachant en parfaite illégalité, des agriculteurs laissent déborder la fosse ou en évacuent le trop-plein, parfois la nuit, en déversant le contenu directement dans la rivière ou le ruisseau situés à proximité. Quelques éleveurs optent cependant pour le "don" de leurs effluents, pratique souvent prévue dans le plan d'épandage. D'autres, peu nombreux, se sont équipés de systèmes de traitement individuels : ils utilisent des "bacs de décantation" ou des "bacs à graisse" ou bien ils réduisent les matières par compostage. Fait plus rare encore, ils peuvent également s'équiper en micro-stations d'épuration ou en digesteurs. Quelques-uns adoptent le système des filtres à paille *« qui sont de grandes plateformes avec de la paille tout autour. Ils font passer le produit à l'intérieur; ils essaient de faire un premier traitement. Ils le font stagner dans cette paille et ce qui s'écoule après va dans une fosse. Y'en a qui essaient des choses, même si c'est pas marqué dans les livres* »[3]. Enfin certains dirigent leurs effluents d'élevage dans le système du "tout-à-l'égout" communal. De manière générale, la majorité des systèmes rencontrés relèvent du "bricolage" et de l'"à peu près".

En fait, le souci principal réside en l'évacuation des nuisances pour soi (sols glissants, écoulements permanents, odeurs, charge de travail supplémentaire), pour la qualité de ses produits (problèmes sanitaires) ou pour l'aspect de ses bâtiments (question de salubrité, aspect visuel), plus qu'en leur résorption pour des raisons environnementales. Par contre, lorsque l'éleveur est résolument inscrit dans une démarche qualité, le défi d'améliorer son image représente une dimension importante, notamment lorsqu'il fait de la vente à la ferme. *« Il faut que les abords soient propres* ». A côté de cet ensemble de pratiques, la rumeur parlait d'un éleveur ayant choisi d'anticiper et de s'équiper lui-même en fossés lagunants sans attendre les validations ou les aides nécessaires. *« Il a préféré être visionnaire : il préfère mettre ça, plutôt qu'une nouvelle fosse ou de continuer à polluer en attendant un accord probable dans trois ou quatre ans »*[4].

3.2. LES "NOUVEAUX" SYSTÈMES DE TRAITEMENT PRÉCONISÉS PAR LES SCIENTIFIQUES

Les scientifiques et gestionnaires prescrivent en particulier deux systèmes techniques: les fossés lagunants, technique importée des pays d'Afrique où elle a fait ses preuves depuis longtemps, et les filtres plantés de roseaux (FPR). Le premier système est validé par le Comité Technique Permanent du PMPOA et figure sur la liste des travaux éligibles dans le cadre de ce programme. Le second était en attente d'agrément.

Le système des fossés lagunants nécessite un sol imperméable et relativement plat. Il se compose de quatre bassins successifs ayant chacun un rôle d'épuration spécifique. L'objectif de l'ensemble est de réduire la charge polluante. Relativement profond, le premier bassin, garni d'une géo membrane, est anaérobie. Les eaux blanches et vertes qu'il réceptionne tendent à pousser le liquide déjà présent qui tombe alors dans le second bassin, peu profond, également garni d'une géo membrane. L'eau s'écoule ensuite dans les deux autres bassins, d'une profondeur moyenne, au fond étanche (argile) et homogène. Ce système de bassins est complété par un écoulement sur une zone tampon enherbée d'une centaine de mètres qui assure le traitement final par infiltration des rejets dans le milieu.

Le système des filtres plantés de roseaux se constitue d'une fosse toutes eaux (dite aussi "cuve tampon d'homogénéisation") suivie de deux étages de filtres plantés de roseaux qui fonctionnent en alternance sur un terrain légèrement en pente. Les roseaux ont la particularité de permettre de limiter les risques de colmatage à la surface des filtres. Leurs racines créent un milieu favorable à la fixation et au développement des bactéries épuratrices à l'intérieur des massifs. Les rejets directs en cours d'eau étant proscrits en aval du deuxième étage de filtre, est alors installée une zone enherbée de "traitement tertiaire", d'une longueur minimale de cent mètres avec une pente maximum de 2%.

Dans les deux cas, les laits impropres à la consommation (laits mammiteux, laits antibiotiques), le colostrum et le lactosérum sont interdits ; ce qui peut représenter une contrainte pour celui qui souhaite adopter une de ces solutions techniques. Ces deux systèmes nécessitent par ailleurs une surface disponible suffisamment grande pour accueillir l'envergure des fossés. Par contre, ils permettent de gagner du temps dans la mesure où ils dispensent d'épandre régulièrement des stocks de liquides, ce qui représente une économie en

[3] Extrait d'entretien, conseiller agricole, Chambre d'Agriculture du Tarn (CA81)
[4] Extrait d'entretien, conseiller bâtiment, CA81.

termes de main d'œuvre, en termes de matériel aussi. *« Sortir toutes ces eaux, c'est du temps perdu, c'est de l'argent qui peut être gagné ailleurs. Parce que épandre de l'eau, ça rapporte pas d'argent. Je pense que l'attrait du système c'est bien de réduire la corvée de l'épandeur »*[5].

3.3. NE PAS TRAITER LES EFFLUENTS DES SALLES DE TRAITE : PREMIERS ÉLÉMENTS D'EXPLICATION

Qu'est ce qui peut expliquer les différents comportements des éleveurs en matière de traitement ou de non traitement des eaux souillées issues de leur système d'élevage ? Plusieurs paramètres interviennent. Tout d'abord, la taille de l'exploitation : les grandes unités d'exploitation sont soumises à la réglementation des ICPE[6]. On peut donc supposer qu'elles sont automatiquement informées et sensibilisées. En second lieu, le PMPOA a privilégié en quelque sorte les plus grosses unités d'exploitation en leur proposant des subventions pour mettre leurs bâtiments d'élevage aux normes. Or, ce dispositif exclut les petites structures dites "non intégrables", soit, dans leur très grande majorité, les petits éleveurs, les éleveurs ayant repris des exploitations situées en bordure de cours d'eau, les éleveurs proches de la retraite s'apprêtant à quitter l'agriculture sans repreneur et les éleveurs en difficulté. Ils ne se sont donc pas sentis concernés par cette entreprise de mise aux normes qui permettait notamment d'inclure la question de la gestion des effluents. *« La mise aux normes, c'est une machine à exclure »*[7].

3.3.1. Des quantités négligeables considérées comme peu polluantes

Comparativement aux quantités des autres effluents produits par un troupeau, les volumes induits par les activités de traite sont la plupart du temps considérés par les éleveurs comme insignifiants. « *C'est pas vraiment considéré comme un problème. Les quantités sur une salle de traite ne sont quand même pas très importantes. C'est des choses qui sont diluées par des fosses à lisier. Dans la mesure où c'est dilué, on considère que la nature remplit sa mission. Jusque- là, je crois que c'est biodégradable. C'est à considérer comme une quantité négligeable* »[8].

Les pollutions liées à ce type d'effluent sont d'autant plus minorées que la couleur blanche du lait renvoie à la propreté ou à la pureté. *« L'eau qui sort d'une fromagerie, elle est blanche. Ça ne fait pas peur, c'est pas impressionnant, c'est pas sale »*[9]. En fait, l'appréciation par les éleveurs de l'intensité des pollutions générées par ces eaux de lavage résulte de simples diagnostics d'observation (au même titre qu'un baigneur jugera l'eau de baignade de bonne qualité dès l'instant où cette eau est claire). Ces diagnostics sont fondés sur des registres qui n'intègrent pas les normes scientifiques et techniques. Les perceptions des éleveurs s'appuient sur des critères visuels et olfactifs, sur la confiance en la capacité d'auto-régénération des milieux. En outre, à l'inverse des pollutions diffuses qui sont identifiées à travers des seuils de dangerosité et qui représentent des risques quand on en perd la maîtrise, les pollutions ponctuelles sont localisables. On peut les isoler et les contenir en cas de besoin. Aucun seuil d'alerte n'ayant été défini à leur sujet, *« il n'y a pas lieu de s'inquiéter »*[10].

3.3.2. Des responsabilités à partager

Déjà montrés du doigt en ce qui concerne la gestion des fumiers et des lisiers, également mis à l'index à propos de leurs pratiques de fertilisation responsables de la pollution des eaux par les nitrates, les agriculteurs tendent à refuser qu'une autre de leurs pratiques soit accusée de participer à la dégradation de l'environnement. Considérant que les pollutions générées par leurs activités sont inhérentes à leur système d'exploitation, ils tendent à relativiser en dénonçant l'existence de sources de pollutions plus importantes : « *Il y a moins de produits que dans les eaux qui sortent des éviers et des canalisations des maisons individuelles* »[11]. *« Si je compare avec le tour de certaines maisons d'habitation ou certains villages, je ne suis pas sûr que toutes les maisons ont une fosse septique, où il n'y a pas d'épuration et où ça va directement au ruisseau. Est-ce que ce*

[5] Extrait d'entretien, conseiller bâtiment, CA81.
[6] Installation Classée Pour l'Environnement.
[7] Extrait d'entretien, Président de la FDSEA.
[8] Extrait d'entretien, agriculteur FDSEA
[9] Extrait d'entretien, ag. 7.
[10] Extrait d'entretien, ag 9.
[11] Extrait d'entretien, ag. 5.

n'est pas plus nocif qu'un atelier laitier ? ». [12] « *Vous avez vu certaines communes ? Elles n'ont même pas leur station d'épuration aux normes ? Alors nous…* » [13].

3.3.3. Une réglementation qui manque de crédibilité

Dans leur ensemble, les entretiens sociologiques réalisés auprès des éleveurs du Tarn traduisent une certaine défiance. De façon récurrente, leurs propos mettent en perspective la complexité de la réglementation et la multiplication des dispositifs visant à réduire les pollutions. Ils critiquent notamment les exigences croissantes qui s'imposent à eux en matière de mise aux normes et la trop grande diversité des organismes gestionnaires.[14] Ils soulèvent l'incohérence de certaines mesures[15] et l'opacité de la gestion des dossiers.

Leurs critiques oscillent entre le constat systématique du "*trop de contraintes, trop de paperasses et de comptes à rendre*" (ce qui est perçu comme un instrument de domination de la part de l'Administration) et celui du manque de rigueur dans la mise en application de la réglementation. Par exemple, ils soulignent tous le caractère flexible des règles dont l'application est peu vérifiée ; les contrôles étant eux-mêmes assortis de peu de sanctions (MC. Zélem, 2002). « *Et après qu'est-ce qu'on risque* (de ne pas se mettre aux normes) *?* »[16].

3.3.4. Des coûts supplémentaires peu prioritaires

La gestion économique de l'exploitation constitue la priorité de l'éleveur. Traiter les effluents des salles de traite nécessite des coûts supplémentaires, sans véritable contrepartie directe autre que la satisfaction d'avoir intégré une nouvelle préoccupation environnementale à la conduite de son exploitation. « *C'est pas une priorité pour nous : c'est d'abord le bâtiment et la production. Derrière seulement : les problèmes de sortie d'eau des salles de traite* »[17].

Cela est d'autant plus vrai lorsque l'éleveur raisonne à l'échelle de son territoire d'exploitation et qu'il n'a pas conscience des impacts sur les milieux des pollutions cumulées de ces eaux polluées. *« Ma démarche, elle est économique : si l'économie me le permet, je me mettrai aux normes ; si l'économie ne me le permet pas, tant pis* ».[18] *« Les agriculteurs, c'est des chefs d'entreprise, il faut qu'ils aient des résultats* ».[19] « *Ils ont d'autres préoccupations : celle de produire et de vendre ; quand ce n'est pas la simple préoccupation de vivre. S'occuper de la nature, des effluents et de leur gestion, ça reste secondaire* ».[20]

3.3.5. Des Organisations Professionnelles Agricoles réservées

La problématique de gestion des eaux blanches et vertes renvoie aux analyses concernant la mise en œuvre des dispositifs agro-environnementaux (D. Busca, 2002) Aucune action publique relative à la gestion du monde agricole ne peut s'envisager sans qu'y soient associés les partenaires agricoles. S'il ne peut y avoir de dispositif public sans destinataire, il ne peut y avoir non plus *"de programmes d'action effectifs sans la capacité organisationnelle de mise en œuvre et de mobilisation des acteurs professionnels*" (J. Padioleau, 1982).

S'attacher la coopération des OPA[21] constitue le « passage quasi obligé » pour diffuser des technologies destinées à modifier les pratiques agricoles. En l'occurrence, les OPA qui participent à la hiérarchisation des intérêts socio-économiques, ne considéraient pas cette problématique comme essentielle. Sans contrainte réglementaire spécifique, pas d'accompagnement des changements de pratiques.

3.4. UN MODÈLE DE DIFFUSION INAPPROPRIÉ POUR ASSURER L'ADOPTION DES TECHNIQUES PRÉCONISÉES

Comme cela a été décrit dans l'introduction de cet ouvrage, diffuser un système technique requiert de satisfaire à au moins deux conditions principales (M. Forsé, H. Mendras, 1993). Dans un premier temps, il

[12] Extrait d'entretien, ag. 16.
[13] Extrait d'entretien, ag. 21.
[14] Ils réclament en quelque sorte un "service clients" : ils souhaiteraient notamment que soit mis en place une sorte de guichet unique et pouvoir suivre le parcours de leur dossier jusqu'à obtention des aides qui sont assorties au dispositif souscrit.
[15] Attribution d'aides pour drainer les zones marécageuses, alors qu'il existe une réglementation qui sanctionne les atteintes aux zones humides, par exemple.
[16] Extrait d'entretien, agriculteur, FDSEA.
[17] Extrait d'entretien, ag. 11.
[18] Extrait d'entretien, agriculteur.
[19] Extrait d'entretien, CDJA.
[20] Extrait d'entretien, CA81.
[21] Organisations Professionnelles Agricoles.

convient de mettre en place un dispositif de prescription (information, vulgarisation, démonstration, formation) qui repose sur des personnes crédibles et légitimes (des porte-parole) en mesure de mobiliser un certain nombre de réseaux sociaux pour être opérationnel et efficace. Dans un second temps, il s'agit de sensibiliser la sphère des destinataires : les futurs utilisateurs du système technique, sachant qu'il convient alors de réunir au moins cinq ou six autres conditions : que le coût du changement technique soit largement compensé par les avantages procurés ; que le nouveau système technique soit compatible avec les valeurs, les besoins et les attentes du public destinataire ; que ce système ne soit pas trop complexe ; qu'il soit éprouvé et que son efficacité soit réelle ; enfin qu'il soit possible de le tester.

3.4.1. Un dispositif de prescription mal-adapté

Dans notre exemple, la mise au point des systèmes de traitement des effluents d'élevage a reposé sur une spéculation sur la propension des éleveurs à les intégrer. Les scientifiques, ou plus largement, la sphère des concepteurs, ont cependant sous-évalué l'effet « répulsif » d'entreprises d'innovation de type top-down.[22] Ils ont en quelque sorte négligé le rôle fondamental du jeu des traductions d'un bout de la chaîne d'information/diffusion à l'autre (du concepteur qui maîtrise la technique, aux éleveurs destinataires en passant par l'administration, les syndicats agricoles, les OPA…). Ont été notamment sous-estimés les blocages manifestes de la part de la profession et du syndicalisme agricoles (sorte de régulation conjointe, JD Reynaud, 1993). L'interprétation que les responsables agricoles (et les agriculteurs) font de l'intérêt de ces dispositifs de traitement a été totalement occultée. Même si ces systèmes sont efficaces, ils se les représentent comme appartenant à l'arsenal des dispositifs de normalisation, donc comme une contrainte supplémentaire. *« Quand on vous oblige à installer quelque chose dont vous n'avez pas besoin, que vous avez pas conscience de la pollution et que ça vous coûte 50.000 francs, sans contrepartie… ».*

Si la procédure de diffusion de ces systèmes de traitement est rendue si difficile, et si elle est peu soutenue par les OPA, cela s'explique aussi par l'absence de réels enjeux. De ce fait, on observe une faible mobilisation de la profession agricole qui coopère peu avec les autres partenaires agricoles (syndicats de producteurs, coopératives).

Ajoutons à cela le fait que le rôle de conseil des conseillers agricoles tend à se réduire à la mise en procédure administrative des éleveurs dans les dispositifs publics tels le PMPOA, les CTE[23], les opérations MIEUX[24]. Ils manquent alors de temps pour le conseil individualisé et tendent à secondariser ces questions de gestion des eaux vertes et blanches, au bénéfice d'autres problématiques considérées comme prioritaires (la mise aux normes des bâtiments d'élevage par exemple).

3.4.2. Un dispositif de sensibilisation peu attractif

Lorsqu'il doit s'engager dans une dynamique de changement de ses pratiques, on peut considérer que l'éleveur opère des calculs du type coûts-bénéfices. Adopter un système de traitement de ses effluents de salle de traite représente un coût en démarches, en dépendances techniques et financières et en rupture de routines que ne compensent pas les effets positifs induits (réduction des pollutions, amélioration de la qualité des effluents à épandre, maintenance réduite, temps d'apprentissage rapide, anticipation sur les normes à venir, renforcement de l'image qualité…). *« Il y a des éleveurs qui ne le font pas* (installer des systèmes de traitement) *parce que ça coûte cher : environ 50.000 francs. Avec une subvention de l'ordre de 20%, c'est pas intéressant »*[25]. *« Qu'est-ce que j'y gagne moi ? Des soucis pour monter le dossier, des frais en plus. Et comment on pourra dire si je pollue moins ? De toute façon, tant que c'est pas obligatoire, je bouge pas ».*[26]

Par ailleurs, cette problématique de réduction des pollutions n'est pas en adéquation avec l'idée que les agriculteurs se font des pollutions qu'ils génèrent. Elle ne représente absolument pas un besoin, encore moins une contrainte car, en 2003, l'adoption de ces systèmes repose sur son caractère volontaire… Ils n'accompagnent pas encore une nouvelle normalisation réglementaire.

---

[22] Expression empruntée à la sociologie politique qui qualifie un processus de diffusion de type vertical descendant dans lequel les concepteurs des politiques (ici ce sont des techniques) conçoivent leurs dispositifs sans apprécier au préalable ni les besoins ni les attentes des destinataires. On a coutume d'opposer ce mode de "résolution des problèmes" au processus de type "bottom up" ; processus qui, à l'inverse du précédent, consiste à consulter les populations sur leurs besoins et les problèmes à résoudre avant de concevoir un dispositif en adéquation.

[23] Contrat Territorial d'Exploitation, devenu ensuite Contrat d'Agriculture Durable.

[24] Du type FertiMieux ou IrriMieux, qui visent à faire adopter des pratiques agricoles moins dommageables à l'environnement.

[25] Extrait d'entretien, CA81.

[26] Extrait d'entretien, ag 15.

Par contre, si ces systèmes de traitement sont effectivement rustiques et très faciles d'usage, paradoxalement, un agriculteur qui souhaite s'en équiper tout en bénéficiant de subventions, ne peut les installer sans faire appel à un professionnel agréé (alors que creuser un trou et l'imperméabiliser semble être à la portée de tout le monde). Qui plus est, la rusticité et la simplicité de ces techniques sont finalement de "mauvais atouts" car aux yeux de nombreux éleveurs, elles s'apparentent à des systèmes, non pas traditionnels, mais archaïques. Étonnamment, il n'y a pas assez de technologie (faire un simple trou planté de roseaux ou garni de sable ne fait pas crédible, pas moderne du tout). Surtout, l'efficacité de ces systèmes n'est pas démontrée et le principe d'essayabilité chez soi est inenvisageable. Enfin, visiter des fermes ayant installé un système de lagunage ou des filtres plantés de roseaux suppose une mise en vitrine de ces fermes ; du moins une indication de ces fermes par les organismes de développement agricole, en charge de les promouvoir pour donner l'exemple. Ce n'était pas le cas, bien au contraire. Le seul éleveur du Tarn ayant installé un système de lagunage l'avait réalisé pour une toute autre raison : les agents de la Police de l'eau[27] le verbalisaient régulièrement pour des pollutions du ruisseau de proximité, mais à tord. Pour prouver sa non culpabilité, il avait, de sa propre initiative et sans aucune aide financière ou technique, construit ses fossés et de fait, orienté les accusations de pollution vers son voisin situé plus en amont. Aussi, bien que totalement convaincu de l'intérêt du système de lagunage, mais très agacé par le manque de soutien de l'administration, il n'était guère disposé à ouvrir son exploitation au public.

Cet ensemble de remarques suffit à expliquer le peu d'intérêt accordé à ces dispositifs. Un retour sur le terrain deux ans plus tard montre qui plus est, que les quelques éleveurs ayant tenté d'installer ce genre de système de traitement n'en maîtrisent pas tous toutes les fonctionnalités, ce qui génère des contre-exemples rapidement convertis en contre-performances, qui fonctionnent comme une difficulté de plus à lever. Il n'y a donc toujours pas de porte-parole pour en promouvoir l'intérêt. D'autre part, ces systèmes n'acceptent pas les laits, trop chargés en matière grasse. Or, les éleveurs ont l'habitude de les éliminer par les mêmes canalisations ou les mêmes rigoles, de sorte que tous les liquides produits par les activités laitières sont évacués dans une seule et même fosse de stockage. Installer un système de lagunage ou des filtres plantés de roseaux les obligerait à dériver ces laits, ce qui constitue une contrainte supplémentaire.

Pour terminer il convient d'insister sur le rôle des propriétés socioprofessionnelles des éleveurs. Notre enquête a révélé que certaines catégories n'étaient pas du tout disposées à changer leurs pratiques : les éleveurs souffrant d'un manque de surfaces disponibles, les éleveurs les plus âgés sans successeurs pour qui les enjeux de mise aux normes revêtent un caractère presque dérisoire, mais aussi les plus jeunes déjà bénéficiaires d'un dossier d'installation et suffisamment endettés par ailleurs. La taille du troupeau et le mode de commercialisation (à la ferme ou pas) sont deux autres paramètres importants dans le processus de décision. Enfin, l'intégration à des réseaux syndicaux peut tout autant jouer comme facteur facilitant, ou pas, l'adoption des nouveaux systèmes.

3.5. CONCLUSION

On peut supposer qu'à vouloir multiplier les dispositifs de traitement des effluents, les pouvoirs publics créent plus d'opacité qu'ils ne proposent de solutions socialement et politiquement acceptables par les agriculteurs et les OPA. Comment de fait proposer un dispositif de promotion efficace ?

L'éleveur se trouve dans la posture d'un consommateur sur le marché classique ; il peut hiérarchiser ses priorités et construire ses choix compte tenu de ses dispositions, de ses propriétés sociales et des multiples contraintes qui pèsent sur ses pratiques. Il les construit aussi compte tenu de la manière dont l"offre" lui est présentée ; or il semble que cette "offre" ne se soit pas présentée de manière suffisamment attractive. Ne serait-ce que parce qu'elle ne tient pas compte du fait que les changements de pratiques agricoles s'organisent dans un contexte d'incertitudes (MC. Zélem, et *alii*, 1999) qu'il s'agit au préalable de réduire : les incertitudes scientifiques portant sur la réalité objective des pollutions agricoles, les incertitudes économiques liées aux aléas des orientations des politiques agricoles, les incertitudes réglementaires relatives à la "sévérisation" des normes, et les incertitudes sociales qui renvoient au jeu de la stigmatisation sociale.

L'arrivée de ce projet de normalisation environnementale dans le monde agricole ne concerne pas que la dimension individuelle du rapport à la technique. Elle rencontre un collectif d'acteurs inscrits dans des dynamiques économiques et des réseaux socioprofessionnels qui contraignent considérablement leurs marges de manoeuvre. Faire adhérer à ce projet requiert de prendre en considération la dimension socioculturelle et les

[27] Assurée par le Conseil Supérieur de la Pêche, devenu depuis l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)

conditions matérielles des publics concernés. Cette approche est la mieux à même de rendre compte des contraintes à l'engagement et des étapes nécessaires à la familiarisation avec le dispositif préconisé.

Si l'on prend appui sur le paradigme épidémiologique, on remarque combien le temps peut jouer en faveur ou pas d'une entreprise de diffusion. Si les dimensions sociales et économiques, voire symboliques, sont concernées et contribuent à faciliter ou pas l'adhésion au projet dans la communauté, les cadres de références mobilisés, les effets de structures, et les jeux de réseaux, vont également intervenir. Tout au long de l'itinéraire emprunté par le projet (D. Desjeux, 2002) on constate qu'il est nécessaire d'adopter un regard transversal, qui part tout à la fois des éleveurs et des contraintes spécifiques qui sont les leurs (foncière, budgétaire, structurelle, cognitive…) mais aussi des jeux socio-économiques (politique agricole, marché...) qui s'imposent à eux, pour analyser le processus de diffusion des technologies recommandées dans le temps. Les choix et les comportements individuels sont alors appréhendés comme encastrés dans un système de relations sociales, mais aussi économiques et politiques, qui s'inscrivent elles-mêmes dans un contexte territorial, culturel, politique et symbolique spécifique. C'est en adoptant cette approche combinée qu'il est possible d'expliquer ce que l'on pourrait qualifier d'indifférence de la part des éleveurs face aux systèmes de traitement proposés par les ingénieurs agronomes et les scientifiques.

Promouvoir puis propager un nouveau système technique relève d'un processus complexe. Dans notre exemple, cela concerne des pratiques professionnelles qui s'inscrivent dans des logiques économiques et dans un espace fortement structuré socialement et techniquement. Or, les systèmes de traitement des effluents qu'il s'agit de diffuser ne rencontrent ni les structures d'attente, ni les conditions d'adoption idéales imaginées par leurs prescripteurs. De fait, il s'agit ni plus ni moins de questionner l'interface entre une offre (un nouveau dispositif technique) et une demande (les besoins exprimés ou latents de professionnels). On voit là l'intérêt fondamental qu'il y aurait à interroger au préalable les contextes de réception des techniques de traitement supposées être diffusées, les modèles économiques et les territoires sociaux dans lesquels elles sont destinées à s'inscrire.

BIBLIOGRAPHIE

BUSCA, D., 2002, Agriculture et environnement. La mise en œuvre négociée des dispositifs agro-environnementaux. Effets d'organisation, enjeux de territoire et dynamique d'appropriation stratégique. Toulouse, Thèse pour le doctorat de sociologie.

DESJEUX, D., 2002, « L'innovation entre acteur, structure et situation », in : N. ALTER (dir.) Les logiques de l'innovation, Paris : La découverte, pp. 41-61.

DODIER, N., 1995, Les hommes et les machines. La conscience collective dans les sociétés technicisées. Paris : Métailié.

FORSE, M. MENDRAS H., 1984, Le changement social, Paris : A Colin, coll : U.

PADIOLEAU, J., 1982, L'Etat au concret. Paris : l'Harmattan.

REYNAUD, J.-D., 1993, Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale. Paris : A. Colin, coll : U.

ZELEM, M.-C., 2002, "Impacts environnementaux et sociaux : acceptation sociale et nouvelles technologies" in : *Journées Techniques Nationales*: "Quelles évolutions technologiques pour mieux garantir et pérenniser une gestion optimale des boues ?", Toulouse : INSAT, 4 et 5 juin

ZÉLEM, M.-C., SALLES, D., BUSCA, D., GENDRE, C., 1999, Les stratégies des agriculteurs face aux dispositifs de gestion de l'eau, Toulouse, CERTOP-CNRS